

ARRÊTÉ D'ANNULATION N°2023-10 du 17 juin 2023 au 3 juillet 2023

AN05120230703853

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-4, L.452-24 et L.452-36

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises au Centre de Gestion de la Marne par les collectivités et établissements publics du département,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion sis 11, Rue Carnot à CHALONS EN CHAMPAGNE et transmis aux Collectivités et Etablissements Publics.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Marne.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicités des arrêtés ».

Fait à CHALONS EN CHAMPAGNE le 3 juillet 2023



Le Président du Centre,
Patrice VALENTIN

Maire d'Esternay
Membre du CRO du CNFPT Grand Est

| N° de déclaration | Grade | Intitulé du poste | Motif d'annulation | Collectivité | Date d'annulation | N° du précédent arrêté |
|--------------------------|---|------------------------------------|-----------------------------|---------------------|--------------------------|-------------------------------|
| V0512109004080 05001 | Agent de maîtrise principal, Technicien | chef d'équipe espaces verts | Erreur matérielle (doublon) | CORMONTREUIL | 27/06/2023 | 05120211004993 |
| V0512306010609 48001 | Adjoint d'animation | Animateur enfance - jeunesse (h/f) | Renonciation définitive | FLEURY-LA-RIVIERE | 26/06/2023 | 05120230616577 |